

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Avis

Avis relatif à l'accès par la voie du détachement au corps des secrétaires des affaires étrangères en faveur des fonctionnaires en situation de handicap

En application de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, un accès par la voie du détachement au corps des secrétaires des affaires étrangères en faveur des fonctionnaires en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2023.

Le nombre total de place offerte au détachement est fixé à 1 :

CATEGORIE	PERIODE d'envoi des dossiers de candidature (**)	AUDITION devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTION des personnes recrutées (prévisionnelle)
A	Jusqu'au 13 février 2023 à 23h59	Mars - avril 2023	A partir de Mai 2023

(**) heure d'envoi du courrier électronique faisant foi

Conditions d'inscription :

Les candidats et les candidates doivent remplir les conditions suivantes :

- détenir la qualité de fonctionnaire,
- justifier, au 1^{er} janvier 2023, de quatre années de services publics,
- appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) définies à l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.

Les services accomplis à l'étranger en qualité d'agent ou d'agente de droit local ne sont pas considérés comme des services publics.

La maîtrise de deux langues étrangères est nécessaire : l'anglais pour l'ensemble des candidats et des candidates, ainsi qu'une deuxième langue étrangère au choix parmi : allemand, espagnol, italien, portugais, arabe littéral, chinois (mandarin), hébreu, hindi, japonais, persan, russe, swahili, turc.

Constitution des dossiers de candidature :

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines, bureau RH1B, par courrier électronique à l'adresse pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr, jusqu'au 13 février 2023 à 23h59 (**heure d'envoi du courrier électronique faisant foi**), les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

- le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle téléchargeable sur le site France Diplomatie dûment complété et signé ;
- tout document en cours de validité justifiant de l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail ;
- un état des services publics accomplis
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- le cas échéant, toute attestation pertinente justifiant des stages et des formations diplômantes suivies, des expériences professionnelles actuelles et antérieures, du niveau en langues étrangères, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat ou de la candidate ;

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Procédure de sélection et de recrutement

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les candidats et les candidates veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés.

Les personnes sélectionnées seront convoquées à un entretien individuel et seront soumises à une évaluation linguistique dans deux langues parmi celles listées ci-dessus dont l'anglais obligatoire.

Le candidat retenu ou la candidate retenue sera détaché dans le corps des secrétaires des affaires étrangères pour une durée d'un an. Sa titularisation dans le corps des secrétaires des affaires étrangères sera examinée par une commission à l'issue de cette période.

Le candidat retenu ou la candidate retenue devra suivre le cycle initial de l'institut diplomatique et consulaire, ainsi qu'une formation spécifique destinée à favoriser l'intégration des agents et des agentes en situation de handicap dans la communauté de travail.

Pour plus de renseignements :

www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois, stages, concours », « Personnes en situation de handicap ») ou pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines (pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).

Le MEAE s'engage résolument pour la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination, d'agissement sexiste ou de violence sexuelle dans le cadre d'une candidature à un recrutement, vous pouvez contacter la cellule ministérielle d'écoute : tolerance.zero@diplomatie.gouv.fr

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation,
La directrice des ressources humaines



AGNES ROMATET-ESPAGNE